

La faculté de médecine de Paris et ses transformations au cours du second XX^{ème} siècle

Emmanuelle GIRY
*Conservateur du patrimoine archives
Archives nationales, DECAS*

Édith PIRIO
*Chargée d'études documentaires
Archives nationales, DECAS*

Les facultés de médecine ont été par nature parmi les premières facultés à devoir impérativement s'adapter aux exigences des emplois futurs de leurs étudiants. Dès lors, les évolutions de la faculté de médecine de Paris depuis la Seconde Guerre mondiale témoignent de la diversité des acteurs, des temporalités et des objectifs à l'œuvre dans les processus de transformation de l'université de Paris.

Cela s'illustre notamment dans le cadre de l'application de la réforme Debré de 1958 qui crée les centres hospitaliers universitaires (CHU). Certes, ce sont les conventions passées en vertu de cette ordonnance entre les centres hospitaliers régionaux et les facultés de médecine qui définissent les modalités de fonctionnement des nouveaux organismes, mais néanmoins la solution imaginée pour la faculté de médecine de Paris est unique : en raison des effectifs étudiants et hospitaliers concernés, l'Assistance publique des hôpitaux de Paris et la faculté de médecine s'accordent pour diviser le centre hospitalier universitaire de Paris en sections, dont chacune comprendrait plusieurs hôpitaux groupés autour d'un bâtiment universitaire. Ainsi, à la différence de la gestion administrative d'un CHU de province simplifiée du fait de l'association au centre hospitalier régional d'un unique centre d'enseignement, à Paris, l'éclatement de la faculté en autant de parties que de sections de CHU complique singulièrement la situation.

La faculté de médecine de Paris est de fait amenée plus tôt que ses homologues à adapter les enseignements qu'elle dispense ; les sections des centres hospitaliers se veulent à la fois centres d'enseignements, de soins et de recherche. Cela se fait en plusieurs temps : mise en place de l'arsenal juridique permettant cette évolution, réalisation des équipements nécessaires et évolution des statuts des personnels, réforme des enseignements et des concours d'externat et d'internat. L'application de la réforme de 1958 se nécessite donc quelques années : ce n'est qu'à la rentrée universitaire de 1965 par exemple, que l'hôpital Saint-Antoine peut fonctionner en CHU.

Ces évolutions de la faculté de médecine se font grâce à la collaboration d'acteurs et d'administrations d'horizons distincts et de traditions administratives radicalement différentes (ministère de la Santé et de la Population, ministère de l'Éducation nationale, Assistance publique des hôpitaux de Paris, Commissariat au Plan, etc.). C'est cette collaboration et les interactions avec la réforme de l'Université que cette communication analyse.